

Compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2017- 19h

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Sylvie Devès, Noëlle Bidault, Jean Pellet, Nadine Gaillard, Alain Camus, Michèle Padovani, Sylvain Hiel.

Excusé : Damien Lentier.

Sylvie Devès : secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de rajouter une délibération pour la programmation des travaux de d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

A la demande du percepteur, des décisions modificatives doivent être prises au niveau budgétaire pour :

- le lotissement du Roussillon (réseau et voirie),
- la vente d'un terrain,
- un virement de crédit pour annulation de titre

1^{ère} délibération –

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la programmation des travaux nécessaires pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Le Conseil approuve cet agenda et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à viser tous les documents s'y rapportant.

2^{ème} délibération –

En date du 13 novembre 2017, lors de la réunion du CCAS, une délibération a été prise : dissoudre le Centre Communal d'Aide Sociale. Suite à cette décision, les membres du Conseil municipal décident de créer une Commission Sociale composée des membres du CCAS sous la présidence de Monique Doladille, Maire - 4 élus (M.J Roux, M. Padovani, Jean Pellet, Nadine Gaillard) et 4 nommées (Mmes Corino, Joffre, Marchial et Dulac).

3^{ème} délibération –

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de partenariat entre la commune de Gravières et la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche pour une durée de 3 ans. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

4^{ème} délibération –

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter l'adhésion de la commune de Gravières au SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche) qui étudie et réalise des projets à la demande des collectivités en tant que maître d'ouvrage, mandataire ou prestataire de services.

Le Conseil approuve l'adhésion à l'unanimité.

5ème délibération –

Le taux de cotisation de la Mutuelle Nationale Territoriale (maintien du salaire en cas de maladie) est fixé à 1.89% à partir du 1^{er} janvier. La participation de la commune passe de 12.50€ à 13.00€ par agent et par mois.

. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

6ème délibération –

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remettre à chaque agent un bon d'achat d'une valeur de 150 € pour la fin de l'année 2017. Le Conseil accepte la proposition et autorise Madame Le Maire à délivrer ces bons d'achat.

7ème délibération –

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention avec le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) pour réaliser les études et les travaux relatifs à l'éclairage public. Toutefois, la commune conserve le choix du matériel d'éclairage public Le plan de financement prend en compte les subventions accordées.

A l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

8ème délibération –

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un Syndicat Mixte « Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche » par fusion des 3 syndicats d rivière suivant :

- Syndicat Mixte Ardèche Claire
- Syndicat des rivières Beaume et Drobie
- Syndicat de rivière Chassezac.

Pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

9ème délibération

Suite à un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la liste de non-valeur telle que présentée par le comptable, concernant les budgets de la commune.

Questions diverses

Un courrier de soutien sera envoyé à Ardèche Habitat (bailleur social) suite à la baisse des APL (Allocations logements).

L'emplacement des containers à ordures et tri sélectif du Roussillon a été évoqué.

La séance est levée à 22h.